

FICHE INJAD MONDE M.A.I

CARACTERISTIQUES PRODUIT	GARANTIES
<p><u>Bénéficiaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'assuré, son conjoint, leurs enfants de moins de 21 ans ou ayant plus de 25 ans si ils étudient au Maroc, les ascendants de l'assuré ou de son conjoint (surprime) -le véhicule assuré immatriculé au Maroc et appartenant ou nominativement attribué à l'assuré inscrit dans les conditions particulières -Moyennant surprime, les autres véhicules supplémentaires appartenant à l'assuré, ou toute personne bénéficiaire, ou nominativement attribués à ces derniers, ainsi que les caravanes ou remorques inscrits dans les conditions particulières 	<p>24H/24H</p> <p>7 jours sur 7</p> <p>Couvre pour 1 année</p>
<p><u>Circonstances:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'assuré : en cas de maladie, d'accident ou de décès - pour le véhicule : en cas de panne, accident ou de vol -les prestations garanties s'appliquent sans franchise kilométrique. 	
<p><u>Territorialité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'assuré : dans le monde entier y compris le Maroc sauf Arabie Saoudite pendant les périodes de pèlerinage ou A2,A3,A6 et A7 seulement sont garanties - le Véhicule : <p>Maroc, Pays du Maghreb, Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares, Belgique, Biélorussie, Bosnie, Bulgarie, Iles des canaries, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne continentale, Estonie, France métropolitaine, Finlande, Irlande, Islande, Grèce et Îles, Hongrie, Italie et Îles, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Madère, Malte, Monaco, Moldavie, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal Continental, République San Marin, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne), Royaume uni et Îles anglo-normandes, Serbie, Monténégro, Slovénie, Suisse, Suède, Tunisie ,Turquie, Ukraine, Vatican et Lettonie</p>	
<p><u>Durée et prise d'effet:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -le contrat prend effet le lendemain à midi de la date de paiement de la prime. -les prestations à l'étranger sont acquises pour des séjours de moins de 90 jours 	
<p><u>Assistance médicale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transport et rapatriement sanitaire au Maroc ou à l'étranger -frais de voyage d'un membre de la famille ou d'une personne désignée au Maroc ou à l'étranger si hospitalisation de plus de 5 jours (A2) -frais de séjour d'un membre de la famille ou d'une personne désignée au Maroc ou à l'étranger (A3) c'est à dire frais d'hôtel : -avance de la caution d'admission dans une unité hospitalière au Maroc -Garantie des frais médicaux à l'étranger (avec franchise 300 dh) -frais dentaires à l'étranger -frais de prolongation de séjour de l'assuré après hospitalisation à l'étranger (A6) -retour de l'assuré après hospitalisation au Maroc ou à l'étranger (A7) -assistance conseil médical par téléphone -visite médicale à domicile garantie dans les villes suivantes : (Casablanca ,Rabat ,Salé ,Kénitra ,Larache ,Tetouan ,Tanger ,Taza ,Oujda ,Berkane , Nador ,El jadida ,Safi ,Marrakech ,Béni Mellal ,Essaouira ,Agadir ,Ouarzazate , Laâyoune ,Fès et Meknès) 	<p>Titre de transport aller/retour</p> <p>Maroc : 500 dh/nuit / 8 nuits Étranger : 800 dh/nuit/8 nuits Plafond 15 000 dh Plafond de 30 000 euro Plafond de 1000 dh Frais d'hôtel : 900 dh/nuit/7 nuits Garanti 24h/24 et 7j/7 Honoraires du médecin à tarif préférentiel de 140 dh TTC</p>

<p><u>Assistance en cas de décès:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -assistance à la suite du décès au Maroc d'un proche parent de l'assuré en voyage -rapatriement et/ou transport du corps du lieu du décès vers le domicile ou le lieu d'inhumation au Maroc en cas de décès de l'assuré à l'étranger + prise en charge des formalités administratives -accompagnement de la dépouille de l'assuré -retour au domicile des membres de la famille bénéficiaires -versement d'une dotation obsèques en cas de décès de l'assuré au Maroc ou à l'étranger avant l'âge de 65 ans 	<p>1 titre de transport aller/retour pour un membre de la famille Garanti</p> <p>1 titre de transport aller/retour frais de transport jusqu'au domicile de l'assuré dotation de 10 000 dh</p>
<p><u>Assistance aux personnes liée à l'usage du véhicule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -mise à disposition d'un chauffeur au Maroc ou à l'étranger -vol du véhicule garanti au Maroc ou à l'étranger : <ul style="list-style-type: none"> -retour des bénéficiaires à domicile -retour du véhicule retrouvé 12 mois après un vol -Immobilisation du véhicule au Maroc ou à l'étranger suite à une panne ou accident pour une durée comprise entre 24 h et 72 h , soit : <ul style="list-style-type: none"> -frais d'hôtel -retour au domicile -immobilisation du véhicule à l'étranger en attente d'un contact technique suite à panne ou accident au Maroc ou à l'étranger -immobilisation du véhicule pour une durée supérieure à 3 jours suite à panne ou accident au Maroc ou à l'étranger * -défense et recours automobile à l'étranger -avance de la caution pénale à l'étranger -assistance en cas de panne du véhicule de plus de 10 ans au Maroc et à l'étranger 	<p>Garanti</p> <p>Titre de voyage aller-simple Titre de voyage aller-simple ou Mise à dispo d'un chauffeur</p> <p>Maroc : 500 dh/nuit/2 nuits (Plafond de 2000 dh) Étranger : 900 dh/nuit/5 nuits (plafond 13 000 dh) Titre de transport pour tous les bénéficiaires Frais d'hôtel : 900 dh/1 nuit</p> <p>*Retour des bénéficiaires ou *Continuation de voyage ou <u>*Frais d'hôtel des bénéficiaires :</u> Au Maroc : 500dh/nuit/3 nuits (plafond 2 500 dh) Étranger : 900dh/nuit/5nuits (plafond 13 000 dh)</p> <p>Honoraires d'avocat à hauteur de 20 000 dh Avance plafonnée à 50 000 dh Acheminement vers la localité la plus proche</p>
<p><u>Assistance technique propre au véhicule au Maroc et à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -récupération du véhicule au Maroc ou à l'étranger -remorquage du véhicule au Maroc ou à l'étranger jusqu'au garage susceptible de le réparer avec acheminement des passagers -envoi de pièces détachées au Maroc ou à l'étranger -frais de gardiennage du véhicule au Maroc ou à l'étranger -rapatriement du véhicule immobilisé à l'étranger si la durée de réparation dépasse 3 jours ou retrouvé hors d'état de marche 12 mois après un vol : <ul style="list-style-type: none"> vers le concessionnaire le plus proche soit le garage à proximité du domicile de l'assuré au Maroc -frais d'abandon légal du véhicule à l'étranger -avance de fonds pour réparation du véhicule à l'étranger 	<p>Titre de transport Au Maroc plafond de 1500 dh À l'étranger plafond de 2000 dh Garanti au Maroc:500 dh à l'étranger :1000 dh</p> <p>frais d'expertise + frais de transport ou export de l'épave</p> <p>plafond de 20 000 dh</p>